



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 Septembre 2023 – 14 H 30

Date de la convocation : 21 Septembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 33

L'An 2023, le 27 Septembre à 14 H 30, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sur la convocation qui leur a été adressée et sous la présidence de M. Alain DELTOUR.

Etaient présents : M. DELTOUR, M. JUSTICE, M. ERPHÉLIN, M. COURET, M. LIBERT, M. RICHARD, Mme WATREMEZ, M. VIN, M. ROYAUX, M. DUCANCHEZ, M. ETEVE, M. HIRAUX, M. BURY, M. NAVARRE, M. VILLAIN, Mme MONIER, M. QUINZIN, M. DUPIRE, M. SERET, M. DUMON, M. DUFRENNE.

Absents ayant donné pouvoir : M. SEGUIN (à M. DELTOUR), Mme SELLIER (à M. BURY), M. BAUDRY (à M. NAVARRE), Mme NOIRMAIN (à M. VILLAIN).

Absents : Mme CATTELOT, M. DEHEN, M. BETTIGNIES, M. GARY, Mme DESMARCHELIER, M. ERLEM, M. MONNIER, M. TELLIER.

Absents excusés :

Objet : Modification du tableau des emplois.

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet pour les besoins du service.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le nouveau tableau des emplois permanents est composé de la manière suivante à compter du 1^{er} Novembre 2023 :

Filière	Cat	Grade	Statut	Temps de travail	Nbre de postes
Administrative	A	Attaché principal	Titulaire	Tps non complet (15%)	1
Administrative	C	Adjoint administratif princip. de 1 ^e classe	Titulaire	Tps complet	1
Technique	B	Technicien princip. de 1 ^e classe	Titulaire	Tps complet	1
Technique	B	Technicien	Non titulaire en CDI	Tps complet	1
Technique	C	Adjoint technique	Titulaire	Tps complet	4
Technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Non titulaire en CDI	Tps complet	1
Technique	C	Adjoint technique	Non titulaire CDI	Tps complet	4
Technique	C	Adjoint technique	Non titulaire CDD	Tps complet	2
Technique	C	Adjoint technique	Non titulaire en CDI	Tps non complet (80%)	1

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois permanents ainsi proposées à compter du 1^{er} Novembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président,

A. DELTOUR

Publié sur le site internet le : 19/10/2023

Envoyé en Sous-Préfecture le : 12/10/2023